



COMITE CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE GEOTHERMIE

Séance du 11 octobre 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le onze octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité consultatif du service public de géothermie s'est réuni à l'école d'art de Fresnes, sur la convocation de son Président, Monsieur Régis Oberhauser.

Etaient présents : M. Oberhauser, Président, Mme Marie Chavanon, Maire de Fresnes, Mme Huard représentant la société SERMET, M. Nogue, représentant la société Sofrège, M. Aubry, M. Khelifi, Mme. Brunet-Diné et M. Souillac, élu.e.s de la Ville de Fresnes, M. Manat, M. Picaud, M. Bakkar, M. Oger, Mme Delasalle, M. Lemahieu, Mme Droin, M. Bleuze, M. Vala, Mme Gumez, représentant les abonné.e.s.

Etaient excusés : M. Premier, M. Abba-Sany, M. Casalis, M. Latare, M. Cohen

Monsieur le Président ouvre la séance à dix-neuf heures trente.

I. ORDRE DU JOUR

- Compte rendu d'activité exposé par SOFREGE
- Présentation du label réseau éco chaleur
- Point d'information sur le schéma directeur

II. INTRODUCTION

M. Oberhauser introduit la réunion en précisant qu'elle n'a pas été précédée d'un bureau et qu'elle intervient un peu tardivement. Les élections présidentielles et législatives et les séquences politiques qu'elles ont induites ont compliqué la poursuite du travail engagé en 2016. A l'été 2017, l'élection d'une nouvelle majorité au Conseil municipal a permis de reprendre la dynamique. Malgré tout, les groupes de travail n'ont pas pu être réunis. On n'a donc pas pu avancer sur la désignation des représentants des usagers. Cette réunion a donc été uniquement ouverte aux représentants des abonnés. Or l'objectif premier du Comité étant la transparence dans la gestion du service public de chauffage urbain par géothermie, il devient impératif d'arriver à accueillir les usagers dans les travaux du Comité.

En effet, le CCSPG a été mis en place pour associer les abonnés et les usagers à la conduite du service public, évaluer ensemble sa performance, notamment comment il participe à la lutte contre la précarité énergétique, et réduire la pollution en ville. Pour ce faire lors de cette séance, sont soumis pour avis le bilan d'activité 2016 par la SOFREGE et la candidature au label Eco réseau de chaleur. Le CCSPG sera également associé à l'élaboration du schéma directeur du réseau. Le bureau a permis d'adapter la communication pour l'engager, notamment la partie diagnostic. Il y a montré toute son utilité. Malgré cela, sur les 64 abonnés du réseau seuls 8 ont répondu, dont 6 présents à cette réunion. Nous allons nous employer à avoir un meilleur retour, en nous appuyant sur les propositions et suggestions des membres présents du CCSPG. On va donc présenter ce qu'est un schéma directeur et son utilité dans la performance de notre service public de chauffage urbain par géothermie.

Madame la Maire prend également la parole pour remercier les participants de leur présence et insiste sur l'importance du débat lors d'une telle réunion. Elle invite les membres du comité à échanger en fin de présentation.

III. PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE SOFREGE POUR L'ANNEE 2016

SOFREGE expose son compte-rendu d'activité 2016 aux membres du Comité. Une présentation spécifique est fournie en annexe, reprenant tous les éléments du délégataire. Il permet de mettre en évidence que la situation en matière de prix de la chaleur est assez exceptionnelle sur la commune. En effet, on maintient un prix parmi les plus bas des réseaux de chaleur, et par rapport aux autres sources d'énergies. Le recours à la ressource géothermale est de plus en plus optimisé, sans effet de bulle froide, et permet de continuer à bénéficier de la TVA à 5,5%. Il souligne également un taux de disponibilité de 98,7% de la fourniture de chaleur du réseau. Cela permet de conclure que le réseau permet de lutter contre la précarité énergétique.

Dans le même temps, le taux d'énergie renouvelable dans le mixte énergétique augmente, tout en livrant plus de chaleur. Le recours à la ressource géothermale permet donc de faire baisser les gaz à effet de serre produit, en économisant l'équivalent de 8.700 voitures par an. Le réseau répond donc bien à la réduction de la pollution en ville. Bref, on peut dire que la ville participe avec son service public de chauffage urbain par géothermie à la lutte contre le réchauffement climatique. Cela a été rendu possible par la requalification de l'appareil de production. Nos efforts doivent être poursuivis pour aller plus loin encore, notamment en continuant à raccorder des immeubles d'habitation neufs et anciens, ainsi que les équipements publics. Le schéma directeur nous dira dans quelles conditions nous pourrons le faire.

1. Séance de questions :

Une première question interroge l'intérêt d'avoir trois puits.

M. Nogue répond que le troisième puits permet une optimisation de la ressource.

Une seconde question concerne la déperdition de chaleur à l'échangeur.

M. Nogue répond que l'efficacité d'un échangeur est de 99 % et que pour des questions physiques, la température qui sort de l'échangeur (partie secondaire) peut être inférieure de 2 degrés (parfois 5°C selon les échangeurs) à la température qui arrive sur ce dernier (partie primaire).

M. Oberhauser indique que l'entartrage participe à la déperdition et qu'il est donc important, pour ne pas perdre de température, d'entretenir le réseau secondaire.

M. Bakkar demande alors pourquoi SOFREGE ne s'occupe pas du détartrage dans la mesure où la société est responsable de l'échangeur.

M. Oberhauser indique qu'il s'agit de l'eau du secondaire. La responsabilité revient donc, comme le précise le règlement de service signé avec la police d'abonnement, à l'abonné dans le cadre d'un contrat qu'il a passé avec une entreprise qu'il a désigné ou par son personnel. Il arrive souvent qu'il y ait discussion entre SOFREGE et l'abonné pour la mise en œuvre du détartrage. Cela occasionne un devis et la réalisation de la prestation. Cela a souvent pour effet de déréguler l'activité en exploitation, mais nous préférons intervenir pour éviter de gaspiller des calories. On peut imaginer qu'à terme le détartrage intègre les prestations d'exploitation en primaire. Il précise que cette question sera prise en compte dans le schéma directeur et que des scénarios seront proposés. Il met cependant en évidence une augmentation des prix dans le cas où la responsabilité devait passer au réseau primaire, mais que ce serait neutre puisque les abonnés ont l'obligation aujourd'hui de détartrer.

Mme Droin, en lien avec la question du tartre, interroge sur l'eau du secondaire. Elle met en évidence le fait qu'il s'agit d'une eau fournie par Paris avec un niveau un fort taux de calcaire. La question des techniques d'entretien est alors soulevée : qui est donc responsable du traitement de l'eau pour la rendre moins dure ?

M. Oberhauser répond que l'eau que l'on a sur Fresnes est produite par le Syndicat des eaux d'Île-de-France. Et non par la ville de Paris. Elle est contrôlée et vérifiée pour être conforme à la consommation humaine. L'eau potable produite par le SEDIF et Eau de Paris font partie des meilleures au monde. Toutefois le mode de gestion de notre eau par délégation de service public à Véolia interroge sur le niveau de prix. Au niveau de notre territoire, le débat est en cours pour savoir si l'on passe en régie publique ou si l'on reste avec le SEDIF. En tout état de cause, le niveau de minéralité de notre eau correspond à la réglementation, mais doit être traitée pour son utilisation en machine et dans les réseaux de chauffage. En effet, la chaleur précipite les éléments et occasionne les accumulations de calcaire que l'on appelle tartre. Il est donc nécessaire de protéger le réseau secondaire en y injectant un produit adoucisseur permettant son entretien. Et cela est de la responsabilité de l'abonné. La généralisation des adoucisseurs d'eau est en cours d'étude. Ce sujet intégrera les éléments en discussion du Schéma directeur.

M. Nogue insiste sur l'importance de cet entretien des eaux. Il explique qu'un mauvais entretien peut également avoir des conséquences sur la distribution nécessitant un changement de robinets trop entartrés.

M. Oberhauser insiste sur la nécessité de traiter au fond cette question. En effet, un bon entretien permet de ne pas gaspiller la chaleur, celle devant servir à de nouveaux abonnés.

Une question est posée quant au raccordement de nouveaux bâtiments au réseau de chaleur par géothermie. Si la géothermie ne suffit pas seule à alimenter tous les abonnés, pourquoi vouloir développer le réseau de chaleur davantage ?

M. Nogue met en évidence le fait que la réserve de géothermie en été est suffisamment grande puisque seule l'eau chaude sanitaire est produite (environ 1,5 MW d'ECS l'été pour une puissance disponible de géothermie de 8 MW), cela ne pose donc pas de difficultés. En revanche, l'hiver, pour compenser le manque de puissance de la géothermie, il est nécessaire de recourir au gaz. Cependant, le développement du réseau peut se poursuivre en évitant de dégrader le taux d'EnR. De surcroît, la pompe à chaleur qui valorise la géothermie, accroît ses performances d'année en année avec le développement du réseau, permettant ainsi de valoriser encore davantage la géothermie : il s'agit d'un cercle vertueux.

M. Oberhauser précise que la ressource géothermale permet de raccorder de nouveaux bâtiments. Notre objectif est bien de tendre à 100% des logements collectifs. Pour ce faire, il est nécessaire d'optimiser la ressource, par un bon niveau d'entretien du secondaire, la modernisation de la partie secondaire en sous-station et dans la distribution de la chaleur aux appartements, par des opérations de rénovations thermique des bâtiments, notamment les plus anciens. Le schéma directeur dans sa partie diagnostic nous permettra de le vérifier et de proposer les scénarios qui nous permettront d'y arriver. La consommation des nouveaux bâtiments raccordés est de 20 à 30 % plus faible que celle des anciens. Le schéma directeur devra préciser dans quelle proportion les nouveaux bâtiments à basse consommation participeront à la péréquation tarifaire. En effet, aujourd'hui la structuration du tarif est à leur avantage.

Par ailleurs, la réglementation de 1979 a fixé une température intérieure à 19 degrés. Pour certain, cette température n'est pas suffisamment élevée. En effet, il apparait que nous ne sommes pas égaux en ce qui concerne à la température. Une personne âgée, très sédentaire ressent le froid, même dans un logement chauffé au-delà de la réglementation.

D'autre part, il est précisé que dans certaines copropriétés, plusieurs habitants ont entrepris des travaux d'isolation en changeant les fenêtres. Pour eux, la température est devenue trop importante au sein du logement. Au contraire, pour les autres habitants n'ayant pas entrepris de tels travaux, la température demeure trop faible. Ainsi, l'hétérogénéité de telles situations explique aussi les difficultés que peuvent rencontrer certaines copropriétés.

Sur ce point, M. Oberhauser insiste sur le sentiment de sécurité que procure la chaleur et rappelle que des études ont démontré qu'elle participe de l'allongement de l'espérance de vie.

2. Relevé de décisions :

M. Oberhauser indique que le bilan d'activité sera également présenté lors de la CCSPL. Il s'agit d'une obligation légale. L'avis alors prononcé passera ensuite en Conseil Municipal le 9 novembre 2017.

M. Oberhauser demande si le rapport d'activité convient en répondant aux objectifs du service public

→ Sans objections, il est adopté à l'unanimité.

V. PRESENTATION DU LABEL ECO RESEAU DE CHALEUR

M. Oberhauser présente aux membres du Comité le label Eco Réseau de Chaleur auquel la collectivité candidate afin de mettre en valeur les nombreux efforts entrepris en matière d'énergie durable. Cette présentation est jointe en annexe du présent compte rendu.

M. Oberhauser met en évidence l'intérêt d'une telle candidature pour permettre d'évaluer le niveau de service public.

1. Séance de questions :

Une question est posée quant à l'intérêt d'y candidater chaque année.

M. Oberhauser répond qu'il s'agit de vérifier que les engagements pris sont respectés, et de travailler à un partage d'expérience.

2. Relevé de décisions :

M. Oberhauser demande si personne ne s'oppose à une candidature chaque année jusqu'à la fin du mandat.

→ Aucune objection. La ville candidatera chaque année au Label Eco réseau de chaleur.

VI. POINT D'INFORMATION SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

M. Oberhauser indique que la loi de transition énergétique pour une croissance verte oblige désormais à passer par un schéma directeur.

Il y a dans l'élaboration de ce schéma directeur une dimension de gouvernance. En effet, quasiment tous les groupes du conseil municipal sont représentés, ainsi que les abonnés et les usagers.

Les objectifs du schéma directeur sont de déterminer les conditions d'un nouveau développement, de mieux se partager l'énergie et la distribuer à plus d'usagers raccordés, tout en continuant à lutter contre la précarité énergétique et la pollution en ville. Il s'agit, en effet, de mener une étude pour améliorer et évaluer le devenir du réseau de chaleur à l'horizon 2030.

Une première étape du diagnostic a consisté à faire parvenir aux gestionnaires et abonnés du réseau un questionnaire concernant les caractéristiques des bâtiments. Pour le moment, nous n'avons obtenu que 8 réponses sur les 64 abonnés, ce qui est peu.

Une présentation ainsi qu'un planning prévisionnel sont proposés en pièce-jointe.

M. Oberhauser profite pour relancer un appel à candidature aux groupes de travail à mettre en place sur les différentes thématiques identifiées par le CCSPG :

- La commission communication qui étudiera les pistes possibles pour améliorer la qualité du flux d'information entre les différentes parties prenantes (ville, abonnés, délégataire, usagers). Cette commission sera animée par Monsieur Bruno Khelifi.
- La commission calcul du coût de l'ECS qui sera chargée de définir une méthode permettant aux abonnés bénéficiant de l'ECS et du chauffage, de différencier le coût de ces deux dispositifs dans les charges à récupérer. L'idée étant, au terme du travail de cette commission, de convaincre les abonnés qui n'en auraient pas encore de faire poser un compteur d'ECS. Cette commission sera animée par Monsieur Jean-Yves Porsmoguer (Valophis).
- La commission mise en place du collège Usagers qui se fera par le bureau du Comité élargi à des volontaires, membres du Comité des abonnés. Elle étudiera les modalités de mise en place du collège des usagers. Cette commission sera animée par Monsieur Régis Oberhauser.

M. Bakkar demande à ce que les sigles soient évités pour permettre plus de clarté et faciliter ainsi la communication et la compréhension.

Vous pouvez nous faire parvenir votre candidature aux différentes groupes par email de retour ou par téléphone auprès de :

Clelia Cortesi
Clelia.cortesi@fresnes.94.fr
01 49 84 56 17

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Fresnes, le 20/11/2017

Le Président



Régis Oberhauser